

même sens. Je prétends que j'observe le règlement en présentant ces communications avant que la Chambre passe à la discussion du budget, et les précédents me permettent d'agir ainsi.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Je tombe d'accord avec l'honorable député si ces communications ont trait à des affaires dont la Chambre n'est pas encore saisie; mais, s'il désire appeler son attention sur des résolutions relatives à la réciprocité, il ne lui est pas permis de le faire sur la motion de passer à la discussion du budget, car cette question a été renvoyée au comité des voies et moyens.

M. TAYLOR (New-Westminster): Mon objet est de lire certaines communications que mes électeurs m'ont prié de communiquer à la Chambre.

L'hon. M. FIELDING: J'attendrai volontiers que l'honorable député dise à quoi se rapportent ces résolutions, mais j'imagine qu'elles ont trait à la réciprocité, puisqu'il allègue que d'autres ont pu lire des documents entrant dans la même catégorie. Sans m'opposer à la communication de ces papiers de temps à autre, je suis de l'avis du représentant de Toronto-nord qui objecte que la mise sur le tapis de pareils sujets est malavisée et irrégulière. J'espère que mon honorable ami ne demandera pas à la Chambre de rendre une décision contraire, car je suis convaincu que l'objection du représentant de Toronto-nord est dans l'intérêt du débat, et qu'il serait regrettable de soulever ses questions sauf en temps et lieu, c'est-à-dire en comité des voies et moyens.

M. BURRELL: Je ne puis dire si c'est à l'occasion d'une motion demandant à la Chambre de se déclarer en comité des voies et moyens ou en comité des subsides, que le ministre des Douanes a pris la parole pour lire, non des résolutions ou d'autres communications, mais des articles de journaux. Je crois donc que le représentant de New-Westminster a raison de prétendre que, la Chambre ayant créé un précédent en acceptant d'autres communications à l'occasion de cette motion, elle devrait lui permettre de lire celles qu'il a reçues de ses électeurs.

M. L'ORATEUR: Naturellement, je m'en remets à la Chambre. J'ai d'abord cru qu'il était de mon devoir de permettre la lecture de ces communications et documents au moment de passer à la discussion du budget parce qu'une grande liberté est alors accordée; mais vu qu'on a soulevé des objections dans les deux camps, je m'en rapporte entièrement à la Chambre. Le représentant de Toronto-nord a prétendu que cette procédure est irrégulière et ne doit pas être tolérée et le premier ministre l'a appuyé; j'en ai donc inféré que c'était l'opinion de la Chambre.

L'hon. M. FOSTER: Bien que j'aie pris cette attitude et que j'y persiste, je ne vois pas pourquoi M. l'Orateur rejette la responsabilité sur moi. C'est à lui qu'elle incombe et la Chambre obéit à sa dictée, au lieu de faire ce que bon lui semble.

M. L'ORATEUR: De l'avis des auteurs, l'Orateur ne peut consulter la Chambre qu'en certaines circonstances. J'étais d'abord porté à permettre la lecture de ces documents au moment de passer à la discussion du budget et j'étais prêt à conserver cette attitude, mais des objections ont été soulevées dans les deux camps. Vu que le premier ministre est ici, je lui sou mets la question. Le représentant de New-Westminster désire lire des communications relatives à la réciprocité qu'il a reçues de ses électeurs et on s'y oppose. Je demande à la députation si la permission doit lui être accordée ou si cette lecture doit être renvoyée à la discussion des voies et moyens.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Le comité des voies et moyens ayant été saisi de la question de la réciprocité, il serait irrégulier de traiter ce sujet sauf devant le comité.

M. BORDEN (Halifax): Je n'en suis pas aussi certain que cela, malgré mon respect pour l'opinion exprimée par le premier ministre. Le ministère nous a certainement donné le mauvais exemple lorsque le ministre des Douanes a lu un long article d'un journal de la Colombie-Anglaise sur ce sujet. En agissant ainsi, il observait ou enfreignait le règlement. S'il l'observait, l'honorable député qui veut maintenant adresser la parole à la Chambre l'observe également. L'inconvénient est que, lorsqu'un usage a prévalu pendant un certain laps de temps, il est plus ou moins difficile de le faire cesser à un moment donné.

Sir WILFRID LAURIER: Je puis me tromper, cependant je crois me rappeler que le ministre des Douanes a donné lecture d'une information au cours de la discussion du budget, et que, par conséquent, il n'enfreignait pas le règlement. Mais, même s'il l'enfreignait, la conséquence ayant été telle que les uns l'avaient prévue et que le représentant de Toronto-nord l'a fait observer à la Chambre, je crois qu'il vaut mieux changer de ligne de conduite et nous en tenir plus étroitement au règlement.

M. BORDEN (Halifax): Le premier ministre croit-il qu'il y a une différence entre la motion de discuter les voies et moyens et celle de discuter le budget?

Sir WILFRID LAURIER: Je crois que, lorsqu'une question a été renvoyée à un comité, que ce soit le comité des subsides ou celui des voies et moyens, c'est ce comité